



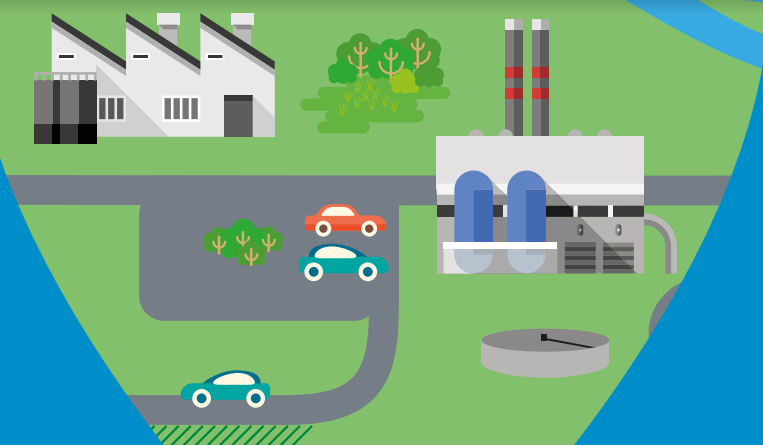
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

LES AIDES FINANCIÈRES

DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

2019-2024



TECHNOLOGIES PROPRES
GESTION DES EAUX PLUVIALES

ENTREPRISES ET ARTISANS

EFFLUENTS CONCENTRÉS
RÉDUCTION DES POLLUTIONS À LA SOURCE
ÉCONOMIE D'EAU
DÉPOLLUTION

ensemble
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau

PROGRAMME
EAU 2019
& CLIMAT 2024

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : FIL CONDUCTEUR DU PROGRAMME « EAU & CLIMAT » 2019-2024

Depuis vingt-cinq ans, la qualité de l'eau progresse sur le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands mais il reste encore beaucoup à faire notamment avec le changement climatique. **D'ici à 2100**, les tendances annoncées sont sans ambiguïté : **baisse des précipitations d'environ 12 %, réduction des débits des cours d'eau entre 10 et 30 %, réduction de la recharge des nappes souterraines d'environ 30 %, augmentation de l'évapotranspiration de l'ordre de 23 %, etc.** Aussi, le 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau « Eau & Climat » 2019-2024 est un levier financier pour agir plus vite, plus fort et là où les enjeux pour l'eau et le vivant sont les plus urgents.

Entre 2019 et 2024, l'agence de l'eau va investir **3,84 Md€** pour financer des actions en faveur de la qualité de l'eau, l'adaptation au changement climatique, la solidarité entre les territoires la biodiversité et la protection de la santé publique, soit environ **640 M€ par an** en priorisant ses actions sur les masses d'eau qui ne sont pas encore en bon état au sens européen. Le programme vise à financer en priorité des actions sur les territoires où les milieux aquatiques **sont dégradés**, et privilégie les **actions préventives** aux actions curatives.



L'accompagnement financier des entreprises et des artisans s'inscrit dans les objectifs des Assises nationales de l'eau du ministère de la Transition écologique et solidaire, au titre de la protection des milieux aquatiques et des ressources en eau.



Entreprises et artisans

Pour une gestion de l'eau responsable

Sur un bassin qui concentre 40 % des entreprises françaises, l'agence de l'eau poursuit sa politique d'aide auprès des acteurs économiques.

Dans son programme « Eau & Climat », elle encourage les démarches qui conjuguent développement économique et performance environnementale tout en anticipant les obligations réglementaires et en contribuant à l'adaptation au changement climatique.

Des progrès importants ont été accomplis. Aujourd'hui, l'enjeu est de privilégier les actions préventives, le recours à des technologies moins polluantes et moins consommatrices en eau mais aussi, d'inscrire les entreprises dans une gestion plus globale du cycle de l'eau.

Anticiper les effets du changement climatique

Aider la connaissance et favoriser les filières structurantes des acteurs économiques.

Encourager les économies d'eau

Réduire les consommations d'eau et limiter les prélèvements dans le milieu naturel.

Réduire les pollutions à la source

Réduire ou supprimer les pollutions chroniques ainsi que l'émission des micropolluants dans les milieux aquatiques et encourager la gestion à ciel ouvert des eaux pluviales, la récupération des eaux de pluie.

Favoriser les technologies propres

Mettre en place des procédés moins polluants, substituer des produits et supprimer les rejets liquides au milieu naturel.

Développer des synergies entre les entreprises et les collectivités

Réduire les perturbations issues des raccordements aux réseaux de collecte des effluents et améliorer le fonctionnement des stations d'épuration.

2 OPTIONS POUR BÉNÉFICIER D'UNE AIDE FINANCIÈRE

L'ACTION COLLECTIVE

Vous êtes sur un territoire ou dans une branche d'activité pour lesquels **une action collective** est portée par une chambre consulaire, une collectivité ou une fédération professionnelle :

- cette structure assure le relais d'information des aides de l'agence. Elle est un contact à privilégier pour réfléchir à votre projet et monter votre dossier de demande d'aide auprès de l'agence de l'eau.

Les actions collectives concernent en particulier les problématiques de mise en conformité des raccordements des activités économiques ou de gestion des effluents concentrés, ainsi que les pollutions d'assimilés domestiques.

L'AIDE INDIVIDUELLE

Si vous ne rentrez pas dans le cadre d'une action collective et vous souhaitez mener une action qui permette de réduire de façon pérenne les pressions réelles ou potentielles exercées sur le milieu :

- l'agence de l'eau est à vos côtés pour évaluer votre demande de subvention dans le cadre d'**une aide individuelle**.

Les aides du programme « Eau & Climat »

TRAVAUX D'ÉPURATION

- Création de dispositifs de collecte des effluents non domestiques.
- Mise en place de capacités supplémentaires de traitement ou d'un nouvel ouvrage d'épuration.
- Mise en conformité du raccordement au système collectif.
- Collecte et stockage d'effluents concentrés.

TECHNOLOGIES PROPRES

- Modification de l'outil de production pour limiter la pollution antérieurement émise.
- Suppression des rejets liquides au milieu récepteur.
- Matériel alternatif à l'utilisation de phytosanitaires.

GESTION À LA SOURCE DES EAUX PLUVIALES

- Gestion à la parcelle des eaux pluviales : maîtrise des flux dès l'origine du ruissellement.

ÉCONOMIES D'EAU

- Réduction de la consommation d'eau potable ou du prélèvement d'eau dans le milieu naturel.
- Amélioration significative du ratio de consommation d'eau par unité de production.

PRÉVENTION DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES

- Sécurisation du stockage de produits potentiellement polluants.
- Confinement des eaux d'extinction d'incendie.

LE PROGRAMME « EAU & CLIMAT » C'EST AUSSI...

- Le financement d'étude d'aide à la décision
- Le soutien de l'agence de l'eau pour les actions de communication visant à promouvoir les opérations qu'elle finance.
- Des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

 **TAUX D'AIDE**
DE 40 À 70 %
SELON LA TAILLE
DE L'ENTREPRISE

CONDITIONS D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE

- » Le montant minimum du projet est de 3 500 € TTC (10 000 € TTC au 01/01/2022).
- » L'attributaire ne doit pas démarrer son opération avant la réception du courrier d'accusé de réception de son dossier complet par l'agence de l'eau.
- » Pour les sites industriels soumis à des normes européennes (notamment dans le cadre de la directive relative aux émissions industrielles – IED), une dégressivité des taux d'aide s'applique en fonction du calendrier d'achèvement des travaux.
- » Les aides de l'agence de l'eau sont soumises à l'encadrement européen.
- » Pour les montants d'aides les plus importants, l'avis favorable de la commission des aides de l'agence de l'eau est nécessaire.
- » Pour attribuer une aide, l'analyse de l'agence de l'eau s'appuie notamment sur les critères suivants :
 - pertinence du projet en fonction des enjeux du territoire ;
 - état du milieu concerné par le projet ;
 - rapport « coût-efficacité » notamment lorsque plusieurs solutions techniques existent et selon l'importance du projet.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES AIDES, LES TAUX ET LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ PAR TYPE DE TRAVAUX

<https://programme-eau-climat.eau-seine-normandie.fr/>





ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

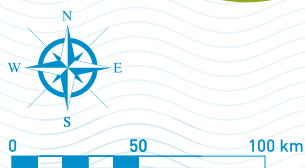
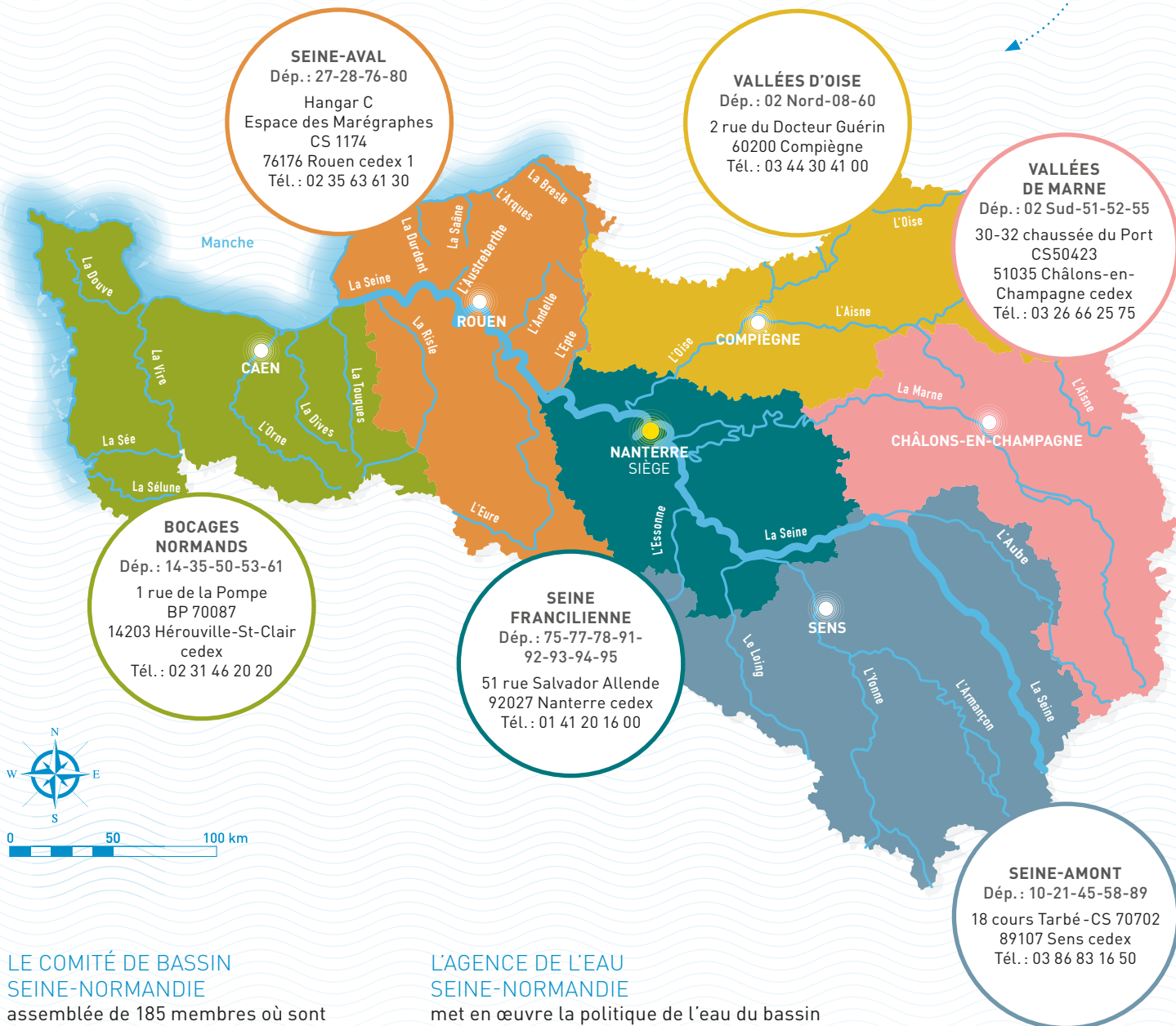
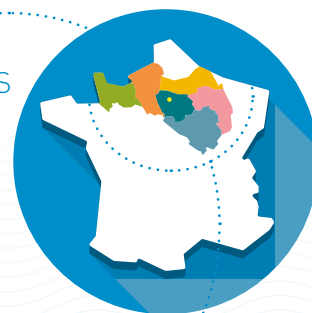
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

**ensemble
DONNONS
vie à l'eau**

Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



@seine_normandie